

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 17 janvier 2012
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
	Charles Crawford, représentant de	Frelighsburg
	M. Gilles Decelles, maire de la ville	Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	ville de Bedford
	Josef Hüsler, maire de la	ville de Farnham
	Daniel Meunier, représentant de	Brigham
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	village d'East-Farnham
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Sont absents : M. Pierre Pelland, maire de la ville de Sutton
M. Gilles Rioux, maire de Stanbridge Station
M. Jean-Charles Bissonnette, maire d' Abercorn

Formant quorum sous la présidence d'Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier, Francis Dorion, directeur du service de la gestion du territoire et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2011
4. Mise à jour des populations des municipalités et du nombre de voix au conseil
5. Rapport du comité réseau santé du 10 janvier :
 - 5.1. Information sur les effectifs médicaux pour 2012
 - 5.2. Plan de lutte à la pauvreté en Montérégie-Est
6. Intégration de Bromont au CSSS La Pommeraie
7. Rapport des comités consultatifs agricole et aménagement du 11 janvier
 - 7.1. Suivi dossier article 59 – Orientation du conseil suite à la délivrance de l'orientation préliminaire
 - 7.2. Demande d'appui à la CPTAQ- Ville de Bromont : Golf Royal Bromont
 - 7.3. Véhicules hors route – Demande à la MRC de réglementer les heures de circulation pour les quads
 - 7.4. Planification stratégique pour le développement d'un réseau intermunicipal de sentiers multifonctionnels dans Brome-Missisquoi
 - 7.5. Rapport de la consultation et présentation pour adoption du règlement 08-0611 modifiant le SAD – Bolton-Ouest
 - 7.6. Confirmation de conformité :
 - 7.6.1. Règlement 615-11-5 de la Ville de Bedford -- (PIIA)
 - 7.6.2. Règlement 704-11 de la Ville de Bedford -- (PAE)
 - 7.6.3. Règlement 698-11 de la Ville de Bedford -- (plan d'urbanisme)
 - 7.6.4. Règlement 699-11 de la Ville de Bedford -- (zonage)
 - 7.6.5. Règlement 700-11 de la Ville de Bedford -- (lotissement)
 - 7.6.6. Règlement 701-11 de la Ville de Bedford -- (relatif à la construction)
 - 7.6.7. Règlement 702-11 de la Ville de Bedford - - (émission des permis et certificats)

7.6.8. Règlement 703-11 de la Ville de Bedford - - (*conditions d'émission des permis de construction*)

8. Certificat de conformité : Règlements 146-2011 (*plan d'urbanisme*); 147-2011 (*zonage*); 148-2011 (*lotissement*); 149-2011 (*relatif à la construction*) et 151-2011 (*conditions d'émission des permis de construction*) du Village de Brome
9. Présentation de la *Journée de réflexion sur les enjeux en aménagement et développement durable du territoire* (31 mars 2012)
10. Autorisation d'inscription à la Conférence sur les collectivités durables et les collectivités rurales et web diffusion
11. Financement à long terme du règlement d'emprunt
 - 11.1. Autorisation de procéder au financement – acceptation de l'offre de la Banque Royale du Canada
 - 11.2. Autorisation de l'emprunt par billet
 - 11.3. Avis de motion : Amendement au règlement d'emprunt 04-0310
12. Rapport du comité administratif du 10 janvier :
 - 12.1. Avis de motion : Projet de règlement 01-0212 concernant la répartition des quotes-parts en 2012
 - 12.2. Stratégie de mise en place des séances numériques
 - 12.3. Financement de la Maison régionale du tourisme : résolution de la MRC La Haute-Yamaska
 - 12.4. Programme d'aide financière aux MRC : reddition de comptes au MAMROT
 - 12.5. Négociation en vue du renouvellement du Pacte rural 3 : consultation de Solidarité rurale le 2 février
 - 12.6. Internet haute vitesse : suivi du dossier
13. Autorisation de paiement au mandataire de la MRC dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat
14. Autorisation de paiement partiel à Athéna Construction pour l'avancement des travaux du stationnement
15. Carrières et sablières :
 - 15.1. Remise aux municipalités pour la période du 1er juin au 30 septembre 2011
 - 15.2. Appel d'offres pour le 2^e relevé topographique aérien
16. Participation au 5 à 7 annuel du Commandant du District de l'Estrie de la Sûreté du Québec le 26 janvier
17. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour janvier / février
18. Correspondance
19. Questions diverses :
20. Deuxième période de questions du public
21. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-0112

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants sous le point *Questions diverses* « *CEGEP anglophone, JEM 2018, Route de contournement à Farnham* » et de prévoir un ajournement à la séance suivant le point 4 à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2011

11-0112

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Paul Davignon, citoyen de Bolton-Ouest, se dit préoccupé et inquiet relativement au projet de règlement 08-0611 modifiant le schéma d'aménagement, notamment afin d'intégrer une nouvelle affectation dans la municipalité de Bolton-Ouest. Il se questionne à savoir, si ce projet reflète réellement la volonté des citoyens de cette municipalité et demande à ce que la décision soit juste et équitable pour tous.

Monsieur Pierre Beaudoin, citoyen de la ville du Lac-Brome et secrétaire de « Renaissance Lac-Brome », est également inquiet face au projet de règlement 08-0611. En somme, il se demande pourquoi les organismes des bassins versants n'ont pas été consultés au préalable et reproche aux autorités responsables de ne pas s'être penchés sur l'impact du futur développement dans la montagne à Bolton-Ouest sur la qualité de l'eau dans les affluents du lac Brome. Enfin, il se demande pourquoi certains critères ont été retirés entre le premier et le deuxième projet lequel fut présenté lors de la séance publique.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

12-0112

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'ajourner la séance du conseil afin que les maires puissent délibérer relativement à des affaires internes.

ADOPTÉ

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

13-0112

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De réouvrir la séance au public.

ADOPTÉ

APPUI POLITIQUE À L'INTÉGRATION DE BROMONT AU CSSS LA POMMERAIE

14-0112

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté en décembre 2009 le décret relatif au transfert de la ville de Bromont dans la MRC Brome-Missisquoi lequel est devenu effectif le 1^{er} janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT que le décret gouvernemental est muet quant aux conditions de transfert des services de santé ;

CONSIDÉRANT que la population de Bromont utilise déjà majoritairement les services dispensés par le CSSS La Pommeraie ;

CONSIDÉRANT le souhait formellement exprimé par les autorités de la ville de Bromont afin que les services de santé et les services sociaux à sa population soient dispensés principalement par le CSSS La Pommeraie ;

CONSIDÉRANT que les médecins omnipraticiens qui pratiquent à Bromont sont membres du CMDP du CSSS La Pommeraie (Hôpital BMP) ;

CONSIDÉRANT que la majeure partie des services hospitaliers et de 2^e ligne sont déjà dispensés par le CSSS La Pommeraie ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la continuité, la complémentarité et l'efficacité de l'ensemble des soins et services dans la perspective de la responsabilité populationnelle du CSSS La Pommeraie ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De demander à l'Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie et au Ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser formellement le CSSS La Pommeraie à être le maître-d'œuvre pour l'ensemble des soins et services dispensés à la population de Bromont et de transférer les ressources et les budgets du CSSS de la Haute-Yamaska et, qu'à l'avenir, de prendre en considération la population de Bromont dans l'analyse des besoins et des ressources additionnelles pour le CSSS La Pommeraie. De transmettre une copie de la présente au député provincial, Monsieur Pierre Paradis, et au Conseil d'administration du CSSS La Pommeraie.

ADOPTÉ

**DEMANDE D'APPUI DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE
RELATIVEMENT AU 1^e VOLET DE L'ARTICLE 59 « ILOTS DESTRUCTURÉS »**

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu l'orientation préliminaire de la CPTAQ le 13 janvier 2012;

15-0112

CONSIDÉRANT que la MRC et l'UPA doivent faire part de leurs commentaires à la CPTAQ le cas échéant dans un délai de 45 jours;

CONSIDÉRANT que pour la suite du dossier des îlots déstructurés, chaque municipalité doit appuyer, c'est-à-dire donner son aval, à l'orientation préliminaire relativement au premier volet de l'article 59;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

De demander à chaque municipalité d'appuyer l'orientation préliminaire déposée par la CPTAQ relativement au premier volet de l'article 59 (îlots déstructurés) lors de leur conseil municipal du mois de février, de faire parvenir leur appui à la CPTAQ et d'acheminer une copie conforme de cette résolution au centre administratif de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

**AVIS DE MOTION : ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE
INTÉRIMAIRE SUR LES ÎLOTS DESTRUCTURÉS**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, si tous les maires reçoivent le projet de règlement avant la séance d'adoption, par monsieur Josef Husler, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire relativement aux îlots déstructurés en intégrant les dispositions particulières d'implantation des résidences qui furent négociées en juin dernier entre la MRC et l'UPA.

DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ- VILLE DE BROMONT : GOLF ROYAL BROMONT

16-0112

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont souhaite obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin de lotir, aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture le lot 3 675 636 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à permettre au club de Golf Le Royal Bromont de réaménager son parcours de golf et de compléter son développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que le lot visé est contigu au terrain de golf et au développement résidentiel actuel du club de golf où il y a présence des réseaux d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT que le lot visé est à proximité du périmètre urbain de la Ville de Bromont;

CONSIDÉRANT que cette modification n'entraînera aucun impact relativement aux distances séparatrices pour les entreprises agricoles existantes;

CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt à consolider cet usage existant à cet endroit afin de préserver l'homogénéité des secteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que l'implantation de résidences entraîne des pertes permanentes à l'agriculture et que ces superficies ne seront jamais retournées à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement de la zone agricole de la MRC Brome-Missisquoi mentionne que le développement de l'agriculture doit passer par de l'innovation, telle qu'une compensation pour la perte de parcelles agricoles;

CONSIDÉRANT que le 23 novembre 2011 le conseil des maires, par résolution numéro 415-1111, a signifié son intention d'entreprendre des discussions avec la Ville de Bromont afin de prévoir certaines mesures de compensation pour des fins agricoles et d'en déterminer les modalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

D'appuyer ladite demande de la Ville de Bromont de lotir, aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture le lot 3 675 636 du cadastre du Québec, et ce, conditionnellement à ce que la ville de Bromont s'engage préalablement par résolution à entreprendre, dans les meilleurs délais, des discussions avec la MRC relativement aux mesures de compensation applicables au projet du club de golf Le Royal Bromont et de s'engager à mettre en œuvre des telles mesures. Cette compensation, pourrait prendre la forme d'un Fonds régional destiné à des projets agricoles.

ADOPTÉ

**VÉHICULES HORS ROUTE :
OPPORTUNITÉ DE RÉGLER LES HEURES DE CIRCULATION?**

Monsieur Francis Dorion, directeur de la gestion du territoire, informe les maires qu'il est possible, si tel est le souhait du conseil, d'adopter un règlement modifiant les heures prévues par la *Loi sur les véhicules hors route* pour la circulation des quads et/ou motoneiges. Certains maires sont d'opinion que permettre une circulation 24 heures par jour occasionnerait des problèmes de cohabitation. Certains maires demandent le temps prendre le temps de discuter de ce sujet avec leur conseil respectif. Un courriel contenant les renseignements pertinents sera acheminé aux municipalités dans les meilleurs délais.

**PRÉSENTATION POUR ADOPTION : RÈGLEMENT 08-0611
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Les maires conviennent, contenu des questions soulevées lors de la première période des questions du public, de reporter l'adoption dudit règlement lors de la prochaine séance du conseil.

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ :
RÈGLEMENT 615-11-5 DE LA VILLE DE BEDFORD**

17-0112

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 21 décembre 2011 son règlement numéro 615-11-5;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement sur les PIIA numéro 615-00 vise à :

- Ajouter une définition de rénovation extérieure ;
- Ajouter des interventions assujetties au PIIA dans les zones RE-1, RE-2, CA-1, PA-2 et PB-8.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De confirmer la conformité du règlement numéro 615-11-5 de la ville de Bedford à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ :
RÈGLEMENT 704-11 DE LA VILLE DE BEDFORD**

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 21 décembre 2011 son règlement numéro 704-11;

18-0112

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un nouveau règlement PAE;

- Exigence d'un PAE pour les zones RX ;
- Renseignements et documents exigés ;
- Critères d'évaluation pour les usages résidentiels, la densité d'occupation du sol et pour l'industrie I2 (Industrie agricole).

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De confirmer la conformité du règlement numéro 704-11 de la ville de Bedford à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 698-11, 699-11 ET 700-11
DE LA VILLE DE BEDFORD**

19-0112

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 21 décembre 2011 ses règlements numéros 698-11, 699-11 et 700-11;

CONSIDÉRANT que les éléments jugés non-conformes dans les projets de règlements 698-11 et 699-11 ont été modifiés;

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a procédé à la révision des règlements suivants:

- Plan d'urbanisme 698-11
- Règlement de zonage 699-11
- Règlement relatif au lotissement 700-11

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL MEUNIER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De confirmer la conformité des règlements numéros 698-11, 699-1 et 700-11 de la ville de Bedford à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 701-11, 702-11 ET 703-11
DE LA VILLE DE BEDFORD**

20-0112

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 21 décembre 2011 ses règlements numéros 701-11; 702-11 et 703-11;

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a procédé à la révision des règlements suivants:

- Règlement de construction 701-11
- Règlement relatif aux conditions d'émission des permis et certificats 702-11
- Règlement relatif aux conditions d'émission du permis de construction 703-11

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De confirmer la conformité des règlements numéros 701-11, 702-11 et 703-11 de la ville de Bedford à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 146-2011; 147-2011
ET 148-2011 VILLAGE DE BROME**

21-0112

CONSIDÉRANT que le village de Brome a transmis à la MRC le 3 août 2010 ses règlements numéros 146-2011; 147-2011 et 148-2011;

CONSIDÉRANT que le village de Brome a procédé à la révision des règlements suivants:

- Plan d'urbanisme 146-2011
- Règlement de zonage 147-2011
- Règlement relatif au lotissement 148-2011

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements 146-2011; 147-2011 et 148-2011 du village de Brome **conformes** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 149-2011 ET 151-2011
VILLAGE DE BROME

22-0112

CONSIDÉRANT que le village de Brome a transmis à la MRC le 3 août 2010 ses règlements numéros 149-2011 et 151-2011;

CONSIDÉRANT que le village de Brome a procédé à la révision des règlements suivants:

- Règlement relatif à la construction 149-2011
- Règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction 151-2011

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements 149-2011 et 151-2011 du village de Brome **conformes** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LES ENJEUX EN
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Monsieur Dorion dresse sommairement l'ordre du jour de la *journée de réflexion sur les enjeux en aménagement et développement durable du territoire*, laquelle se tiendra le 31 mars 2012. En somme, deux (2) sujets d'importances régionales seront abordés, soit « *l'urbanisation des milieux ruraux* » ainsi que « *les ressources naturelles* », le tout sera accompagné d'atelier, de tables travaux et de quelques capsules vidéos. Veuillez noter que tous les maires accompagnés d'un conseiller sont invités.

Au plus tard le 19 février prochain, la MRC acheminera quelques questions aux municipalités en lien avec les sujets qui seront abordés lors de cette journée de réflexion afin de provoquer les discussions au sein des divers conseils municipaux en préparation de cette journée.

WEBDIFFUSION DE 4 SÉMINAIRES EN DIRECT DE LA CONFÉRENCE
SUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES

À la suggestion de Robert Desmarais, directeur général, le conseil des maires convient d'inviter tous les élus et le personnel des municipalités au visionnement, via la webdiffusion, de quatre (4) séminaires en direct de la conférence sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités les 8 et 9 février prochains en avant-midi. Un courriel accompagné d'une demande de réponse sera acheminé aux municipalités.

AUTORISATION DE PROCÉDER AU FINANCEMENT PERMANENT
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :

23-0112

Que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt du 24 janvier 2012 au montant de 1 337 500 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro **04-0310**, au pair échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Capital	Intérêts	Échéance
48 800 \$	2.9 %	24 janvier 2013
50 300 \$	2.9 %	24 janvier 2014
51 900 \$	2.9 %	24 janvier 2015
53 700 \$	2.9 %	24 janvier 2016
1 132 800 \$	2.9 %	24 janvier 2017

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
AUTORISATION DE L'EMPRUNT PAR BILLET

24-0112

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt numéro 04-0310, la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi souhaite emprunter par billet un montant total de 1 337 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement pour diminuer la somme à emprunter en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 337 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **04-0310** soit réalisé;

Que les billets soient signés par le préfet et le directeur général;

Que les billets soient datés du 24 janvier 2012;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	48 800 \$
2014.	50 300 \$
2015.	51 900 \$
2016.	53 700 \$
2017.	55 300 \$(à payer en 2017)
2017.	1 077 500 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 janvier 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **04-0310**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION : AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 04-0310

Avis de la motion est, par la présente donné par monsieur Laurent Phoenix avec dispense de lecture, si tous les maires reçoivent le projet de règlement avant la séance d'adoption, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement d'emprunt 04-0310, notamment afin de diminuer le montant à emprunter.

AVIS DE MOTION : ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0212 CONCERNANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS 2012

Avis de motion est, par la présente donnée avec dispenses de lecture, si tous les maires reçoivent le projet de règlement avant la séance d'adoption, par monsieur Claude Dubois, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 01-0212 concernant la répartition des quotes-parts 2012.

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC :
REDDITION DE COMPTE AU MAMROT**

25-0112

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter et de transmettre le rapport de reddition de comptes au MAMROT pour l'année 2011 conformément à l'entente relative au programme d'aide financière aux MRC qui fut signée pour une période de trois ans.

ADOPTÉ

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT :
RENOUVELLEMENT DE LA 3^E GÉNÉRATION DU PACTE RURAL**

26-0112

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de la ruralité en 2001 puis l'a renouvelée en 2006 pour affirmer avec les partenaires l'importance de développer les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis en place un premier Pacte rural de 2002 à 2007 puis un deuxième de 2007 à 2014 afin d'aider financièrement des projets de développement dans les municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi recevra un total de 4.4 millions de \$ avec les deux Pactes ruraux qui aura été investit dans plus de 350 projets importants et significatifs pour la vie de nos 21 communautés;

CONSIDÉRANT que 33 projets sont issus de municipalités en difficulté;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des projets a généré des investissements de plus de 20 millions de \$ et la création de 163 emplois;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural a contribué notamment au développement de la culture et du patrimoine, au développement économique, au développement de projets reliés aux jeunes, au développement touristique, aux loisirs et sports et à l'appartenance et la fierté locale;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural a aidé dix (10) municipalités à se doter d'un plan stratégique de développement;

CONSIDÉRANT que le CLD a obtenu une subvention de 425 000\$ pour le « Développement socio-économique à partir d'un produit d'appel; le vin » dans la cadre des Laboratoires ruraux ce qui a généré des retombées de 9 millions \$;

CONSIDÉRANT que la quantité de projets financés démontre une mobilisation dynamique et une contribution de temps humain important;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec est en réflexion quant à la 3^e génération des Pactes ruraux;

CONSIDÉRANT que Solidarité rurale du Québec consulte tous les partenaires;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'informer Solidarité rurale du Québec que le Conseil de la MRC Brome-Missisquoi réaffirme au Gouvernement du Québec:

1. la très grande importance du financement du Pacte rural dans le développement des communautés rurales;
2. la nécessité que les décisions quant à la vision de développement, aux priorités et au choix des projets à financer relèvent du conseil de la MRC;
3. l'appui nécessaire du Gouvernement au développement des communautés rurales.

De transmettre la présente à Solidarité rurale du Québec ainsi qu'au député provincial, Monsieur Pierre Paradis.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE PAIEMENT AU MANDATAIRE DE LA MRC
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

27-0112

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GILLES DECELLES
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de la somme de 13 927.89\$, taxes incluses, couvrant les services rendus pour les mois de novembre 2011 à janvier 2012, à Monsieur Pierre Laliberté, à titre de mandataire de la MRC dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

AUTORISATION DE PAIEMENT PARTIEL À ATHÉNA CONSTRUCTION

28-0112

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement partiel de 24 486,51\$ à Athéna Construction pour l'avancement des travaux du stationnement, soustraction faites de la somme demandée pour l'installation des mâts (1 531\$) ainsi que celle reliée aux travaux de réparation du jardin de pluie nord (6 000\$).

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**CARRIÈRES ET SABLIERES : REMISES AUX MUNICIPALITÉS
POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2011**

Monsieur Robert Desmarais présente un tableau sommaire des sommes qui seront versées aux 21 municipalités à la fin du mois de janvier pour les sommes perçues provenant de carrières et sablières pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2011.

**AUTORISATION DU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE
DEUXIÈME RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE AÉRIEN**

29-0112

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la procédure d'appel d'offres par invitation pour un deuxième relevé topographique aérien des sites de carrières et sablières, le tout conformément à l'article 936 du code municipal, sous réserve des commentaires émis par le comité de carrières et sablières lequel se réunira le 13 février prochain.

ADOPTÉ

**PARTICIPATION AU 5 À 7 ANNUEL DU COMMANDANT DU
DISTRICT DE L'ESTRIE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Madame Sylvie Raymond ainsi que messieurs Laurent Phoenix, Gilles St-Jean et Robert Desmarais, assisteront au 5 à 7 annuel du Commandant du district de l'Estrie de la SQ le 26 janvier prochain au quartier général à Sherbrooke.

**APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS :
PROGRAMME COLLÉGIAL EN ANGLAIS À COWANSVILLE**

30-0112

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES DECELLES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi souhaite féliciter la commission scolaire Eastern Townships pour leur initiative d'offrir un programme collégial en anglais au campus de Cowansville.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

31-0112

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée à 22 h 55.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.